

SCANDALE MOUSSEAU

Cette affaire qui occupe l'opinion publique depuis quelques mois, mérite un examen particulier de notre part. Et maintenant que la preuve est terminée, il est juste que nous fassions un résumé aussi complet qu'impartial des faits qui ont été établis jusqu'à ce jour. Par ce moyen, le public pourra juger de la valeur de l'accusation portée par l'honorable monsieur Mercier à l'Assemblée Législative.

Pour mettre le public en état de bien juger la question, nous allons rappeler l'accusation, reproduire les documents mis devant la commission et donner les traits principaux de la preuve.

INTRODUCTION

L'on se rappelle qu'en 1882, le gouvernement de l'honorable monsieur Chapleau demanda des soumissions pour la construction du Palais Législatif.

Il s'agissait de compléter l'immense édifice, entrepris il y a quelques an-

nées par le gouvernement de M. De Boucherville. Tous les départements étaient construits, mais il restait une aile de l'édifice à la partie Nord-Est, destinée aux deux chambres, c'est-à-dire au conseil législatif et à l'assemblée législative.

Il paraîtrait que les ingénieurs du gouvernement avaient estimé le coût de cette partie de la bâtisse à environ \$219,000.00, sans compter l'ameublement, le terrassement et l'ornementation du terrain. Les soumissions furent demandées le 14 juin 1882, et le délai pour leur réception avait été fixé d'abord au 15 juillet et étendu par un avis publié le 27 juin jusqu'au 16 août puis jusqu'au 15 septembre, et finalement, par un autre avis du 2 novembre 1882, jusqu'au premier de décembre inclusivement.

L'édifice est situé sur la Grande Allée, tout près de la porte St Louis; c'est une immense construction formant un carré en pierre de taille, à quatre étages avec une cour au milieu,